Département D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
____DREUX_

CANTON DREUX 1

MAIRIE VERNOUILLET

BUDGETS ANNEXES VILLE VERNOUILLET ZA BONSECOURS et ZONES D'AMENAGEMENTS

OBJET:
BUDGETS
SUPPLEMENTAIRES 2024

Date de la Convocation Du Conseil municipal

24 mai 2024

SG-2024/06-07

Service Financier : Fin2024.019

Acte certifié exécutoire après transmission aux services préfectoraux

Publication électronique et mise en ligne sur le site internet de la collectivité le

10/07/2024. Pour debeguliën du Maire

la DGs

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ du mois de JUIN à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 24 mai.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents:

M. STEPHO, Mmes VIGNY, LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINE, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: M. MALANDAIN à Mme MONTIGNY, Mme POMMIER à Mme VIGNY, M. CAN à M. AHSAINE,

Absents excusés: MM. DETAMANTI, CHBABI,

Absents (es) non excusés (es): M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-

ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD

Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : 21 Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h44

La Commune de Vernouillet délibérant sur les budgets supplémentaires de l'exercice 2024 des budgets annexes ZA BONSECOURS et ZONES D'AMENAGEMENT présenté par Monsieur Damien STEPHO, Maire.

ZA BONSECOURS:

Recettes fonctionnement	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	-	331 380,32	331 380,32
	-	331 380,32	331 380,32
Dépenses fonctionnement	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	313 640,98	313 640,98
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	17 738,66	17 738,66
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	0,68	0,68
		331 380,32	331 380,32
Recettes d'investissement	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	313 640,98	313 640,98
		313 640,98	313 640,98
Dépenses d'investissement	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	313 640,98	313 640,98
		313 840,98	313 640,98

Accusé de réception en préfecture 028-212804041-20240613-SG_2024_06_07-DE Date de réception préfecture : 73/06/2024

ZONES D'AMENAGEMENTS:

Recettes fonctionnement	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	-	223 636,31	223 636,31
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	424 917,12	424 917,12
043 - OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-	8 662,62	8 662,62
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	615 500,00	660 888,12	1 276 388,12
	615 500,00	1 318 104,17	1 933 604,17
Dépenses fonctionnement	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	557 800,00	50 000,00	607 800,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	43 700,00		43 700,00
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 259 441,55	1 259 441,55
043 - OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-	8 662,62	8 662,62
66 - CHARGES FINANCIERES	14 000,00		14 000,00
	615 500,00	1 318 104,17	1 933 604,17
Recettes d'investissement	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
021 - VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	43 700,00		43 700,00
040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 242 164,27	1 242 164,27
	43 700,00	1 242 164,27	1 285 864,27
Dépenses d'investissement .	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	834 524,43	834 524,43
040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		407 639,84	407 639,84
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	43 700,00		43 700,00
	43 700,00	1 242 164,27	1 285 864,27

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité, les budgets supplémentaires 2024.

ET ONT SIGNE, les membres présents, Pour copie conforme.

Ou la secrétaire de séance,

Michèle MANSON

Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.